



## ***Le SE-UNSA 22 vous informe***

**Compte-rendu du CTSD du 19 février  
« Carte scolaire de rentrée 2013 »**

Ce CTSD a eu lieu en présence du directeur Académique, de son IEN adjoint, du Secrétaire Général de l'inspection Académique (+ personnels de la DIV1D), de tous les IEN et des représentants du personnel.

Vous trouverez notre déclaration préalable ici : <http://sections.se-uns.org/22/spip.php?article1048>

Cette réunion a débuté par la lecture des déclarations préalables des organisations syndicales pendant que le secrétaire général et Mme Gastard recevaient les délégations de parents et d'élus qui étaient présentes ce matin à l'Inspection Académique (La Méaugon, Pommerit le Vicomte, St-Brieuc Les Merles, Louargat, Mur de Bretagne, St-Carreuc, St-Brieuc la Brèche aux cornes, Plounévez-Moédec)..

Suite à nos déclarations, M. Benaych, le directeur Académique, nous a indiqué qu'à la rentrée 2012 les prévisions d'effectifs ont été revues à la hausse mais qu'elles étaient à la baisse les années précédentes. LE P/E reste une référence qui n'est pas unique mais incontournable. La spécificité rurale a été prise en compte dans la répartition académique et dans les décisions qu'il allait annoncer (nous allons pouvoir le constater).

### **Scolarisation des moins de trois ans :**

La politique est de favoriser cette scolarisation dans les quartiers les plus en difficulté y compris dans le monde rural. Il n'y a, contrairement aux années passées, aucun objectif de diminution de la scolarisation des moins de trois ans.

**Rythmes scolaires** : Le directeur Académique proposera au CDEN la constitution d'un groupe départemental de suivi de cette réforme dans lequel on retrouvera les organisations syndicales, les élus, les parents, les représentants des associations complémentaires, les DDEN.

### **ASH :**

- 3 postes de directeurs d'établissements spécialisés (DETS) sont transformés en coordonnateurs pédagogiques d'unités d'enseignement pour se mettre en conformité avec la réglementation (ce changement date de 2009 et correspond à une modification de la situation indemnitaire ...).
- 
- Il n'y aura aucun départ en formation ASH l'année prochaine (effet direct de la dotation nulle de notre département). A la suite de cette annonce, toutes les organisations syndicales ont proposé une motion dénonçant cette décision.

## **Carte scolaire :**

Ont ensuite été abordées toutes les écoles pour lesquelles l'administration envisageait une mesure ainsi que celles pour lesquelles nous proposons, eu égard à leurs effectifs, une éventuelle ouverture. Nous avons défendu de nombreuses écoles, en indiquant les spécificités locales, les différences d'effectifs entre les prévisions de l'administration et celles qui nous ont été transmises par nos collègues.

Quelques constats :

- Du fait de la dotation nulle, les marges de manœuvre sont (trop)faibles
- La fusion est à la mode et lorsque nous avons dénoncé certaines moyennes en élémentaire après fermeture, le directeur académique nous a répondu : « mais regardez les effectifs en maternelle ». Bref, vous avez le choix : soit vous fusionnez, soit on vous ferme un poste. Mais bien évidemment jamais les fusions ne sont faites contre l'avis des personnels !
- Les décisions s'appuient sur un prévisionnel fait en novembre mais ce sont forcément les données de l'administration qui sont bonnes (ce qui n'est pas le cas des données transmises par les directeurs voire les mairies lorsque ce sont ces dernières qui répartissent les élèves).
- Cela prend toute son importance lorsque l'on envisage de fermer et que le seuil de 27 serait atteint, on minore coûte que coûte les effectifs d'un ou deux élèves et la moyenne après fermeture passe à 26,75 !
- Des écoles qui ont le même nombre d'élèves que l'an dernier vont subir une fermeture !
- Pour les écoles qui nécessiteraient une ouverture ou une annulation de fermeture (gros effectifs) : la réponse la plus fréquente a été : « ce sera revu à la rentrée ». En réponse à notre forte interrogation sur ce report de décisions, le DASEN nous a certifié que s'il le fallait il ouvrirait même avant la fin de l'année scolaire (nous serons très attentifs).
- Blocage de l'administration sur certaines situations et parfois sans argumentation, si ce n'est celle de la décision...
- Certaines décisions prises bénéficieront au privé, nous l'avons signalé et dénoncé.
- Les moins de trois ans sont comptés en totalité que dans les zones rurales et/ou RRS.
- Une école publique va fermer dans le Trégor (école de Perros la Rade et une autre est en grand danger : Pleumeur Bodou Kéréroc).

- Les principales « victimes » de l'année sont les écoles à 5 classes qui passeront à 4 classes, grosses moyennes assurées !

Il reste de gros points de crispation, de grosses interrogations, voire des injustices : Corlay Le Haut Corlay, fusion à Léhon, écoles en RRS à St-Brieuc, Ecole élémentaire de Ploumilliau, liste bien évidemment non exhaustive ...

- Charge aux écoles de répartir au mieux les élèves pour que les moyennes sur la papier soient réparties en classe. Ce n'est qu'un problème de répartition, si les locaux sont trop petits, il faut en informer les mairies !

A l'issue de cette réunion fleuve qui s'est terminée à 17h15, le Directeur Académique est revenu sur quelques projets de fermetures :

- Elementaire (Quévert) du fait d'une fusion entre les 2 écoles
- Maël Carhaix, RPI de Goméné Laurenan et Locarn Trébrivan (pour tenir compte de la ruralité) et Mur de Bretagne.

Quelques écoles verront leur situation vérifiée d'ici demain. Nous espérons que ce sera réellement fait et que cette annonce soit suivie d'effet !  
Pleudihen sur Rance, Plounévez-Moédec, Corlay Le haut Corlay, RPI Fréhel Plévenon, La Prénessaye, La Méaugon.

**Les prévisions d'ouvertures restent les mêmes : [http://sections.se-uns.org/22/IMG/pdf/Gpe\\_travail\\_18\\_01\\_2013.pdf](http://sections.se-uns.org/22/IMG/pdf/Gpe_travail_18_01_2013.pdf)**

Du fait de la dotation (+74 pour l'Académie) et de sa répartition voulue par le Recteur (0 poste pour les Côtes d'Armor et le Finistère), il n'y aura aucun départ en formation CAPSH l'année prochaine !

A la fin de cette réunion, les représentants du personnel ont voté sur ce projet de carte scolaire. La rentrée prochaine sera difficile et nous avons voté contre cette prévision de l'administration que nous trouvons injuste et dommageable pour un nombre d'écoles important.

Détail des votes : 1 absence (SDEN-CGT), 9 voix contre (FO, FSU, UNSA-Education) et une abstention (SGEN-CFDT).

Bref, la dotation nulle voulue par le recteur ne permettra pas à nos écoles d'envisager une rentrée sereine alors qu'ils l'espéraient tant après des années de fermetures successives.

Suite du combat, demain jeudi 21 février, durant le CDEN qui aura lieu à la préfecture (9h30).